RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
Jeudi 5 novembre 2026, à 18 heures
Salle des fêtes de Concremiers

Projet Éolien du Pays Blancois

Les Éoliennes
Le Projet
Impacts sur le territoire
Les choix collectifs
Les paysages
Le patrimoine
La biodiversité

COMPRENDRE • DISTINGUER • DECIDER

A.P.V.A
Association pour la Protection de la Vallée de l'Anglin, de son patrimoine et de son environnement

ADESA
Association de Défense de l'Environnement de Sauzelles et Alentours

L'ADDIV
Animer, Dynamiser, Défendre les Intérêts du Village

empreinte

EOLIENNES – 200m

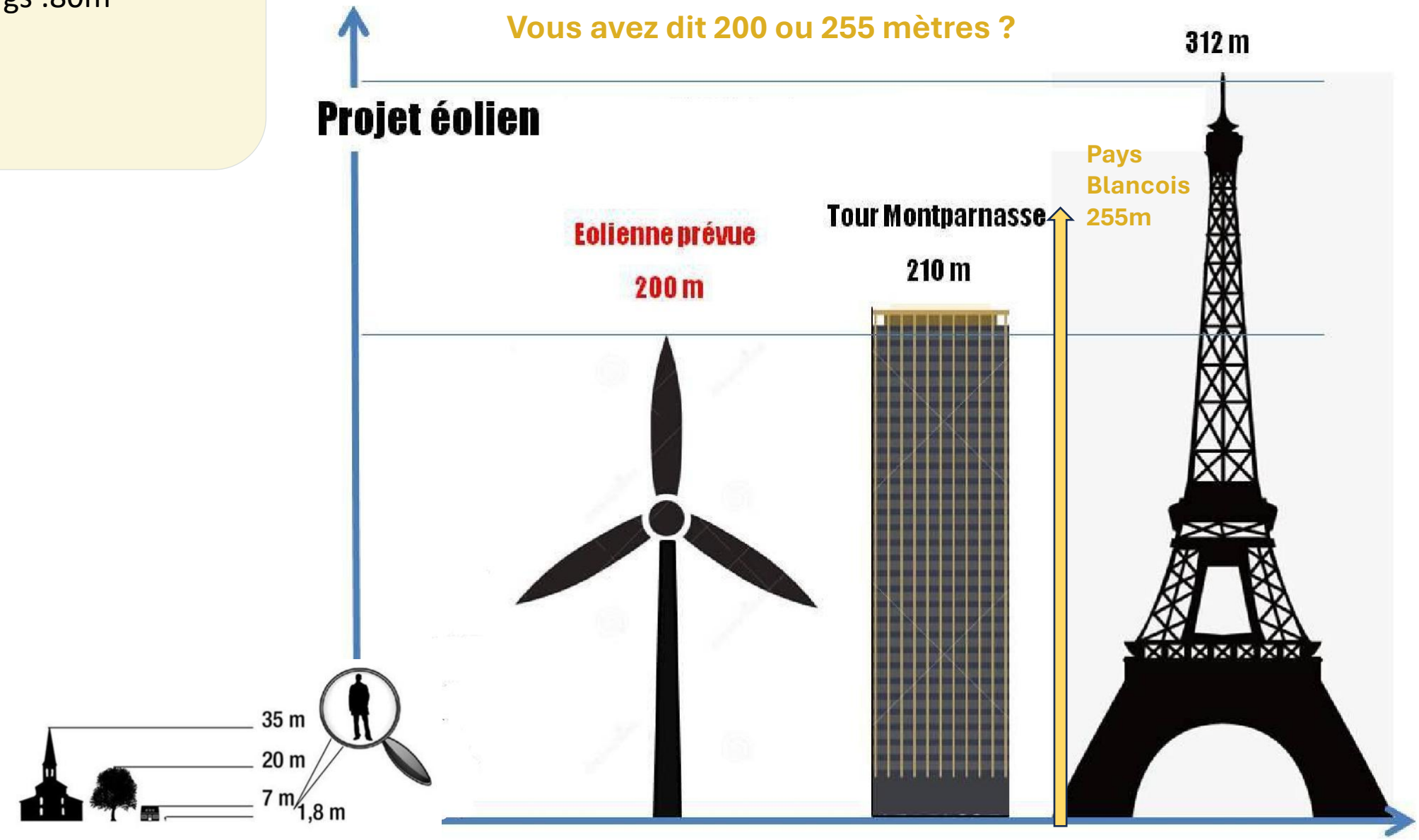
Altitude zones d'implantation :135m

Altitude centres bourgs :80m

IMPRESSION VISUELLE:

135+200-80= **255m**

Vous avez dit 200 ou 255 mètres ?



EOLIENNES , CHANTIER ET EMPRISE

Les machines, hauteur, matériaux, fondations, plateformes, chemins, tranchées et raccordement.

Le projet concerne nos communes et bassins de vie précis

Nous voulons vous présenter des images qui montrent la réalité des chantiers éoliens
Gigantisme des aérogénérateurs, cumul visuel, destruction du paysage , bruit.....tout doit être pris en compte

Transposables aux éoliennes envisagées du pays Blancois, les images les plus frappantes sont celles qui montrent ce qu'il faut transformer, creuser, bétonner et transporter avant même qu'une éolienne ne produise le moindre kilowattheure.


Des socles géants...
jusqu'à plusieurs mètres de profondeur


... des chantiers d'envergure
au cœur de nos campagnes


Des travaux étendus
sur des hectares


Des transports exceptionnels
sur nos routes


Et, bientôt, ces géants
dans nos paysages...







Comment plante-t-on des éoliennes en plein champ ?

Les travaux d'un parc éolien :Ces photographies permettent de visualiser les excavations, les armatures métalliques, les volumes de béton et les engins nécessaires à la construction des fondations. Pour un exemple documenté en France, le chantier de Valsonne a utilisé des socles de 23 mètres sur 23 mètres, Les volumes du Pays Blancois restent à établir.







Des hectares de terre remués et des chemins aménagés, des plateformes de montage, les voies d’accès, les aires de grutage et les tranchées pour les câbles donnent une idée de l'ampleur des travaux au-delà du seul pied de l'éolienne.







Une pale transportée à travers un village peut mesurer plusieurs dizaines de mètres. Ces transports peuvent nécessiter d'énormes adaptations d'itinéraire, des aménagements routiers et des manœuvres complexes. Des reportages français documentent notamment une pale de 57 mètres acheminée dans le village de Valsonne.
https://www.tf1info.fr/transports/reportage-video-transport-embarquez-a-bord-d-un-convoi-exceptionnel-sur-les-routes-de-france2256249.html



Des grues immenses pour dresser les mâts

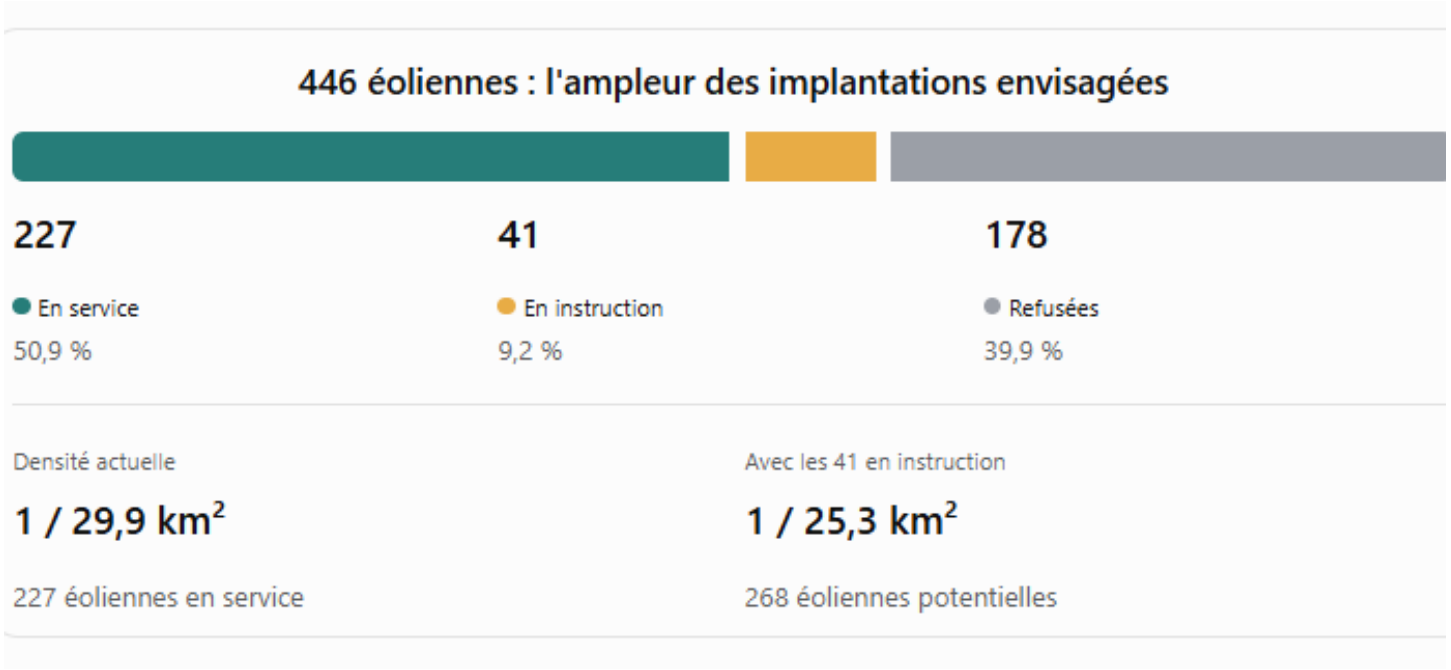
Ces images montrent l'ampleur du matériel de levage nécessaire pour assembler les éoliennes sur place.

LE TERRITOIRE

L'Indre face à la pression éolienne

Dans l'Indre, 446 éoliennes ont fait l’objet d’une demande d’autorisation environnementale
Ce chiffre révèle l'ampleur de la pression exercée sur le territoire

- 227 ont été autorisées
- 178 ont été refusées
- 41 sont en cours d’instruction



LE TERRITOIRE

L'Indre un département de 6791 km2

Le risque de ne plus être un territoire accueillant des parcs éoliens mais un territoire transformé en parc éolien

- Combien d'éoliennes un département rural peut-il accueillir avant que l'accumulation des projets ne devienne une saturation du territoire ?
- Essayons de nous projeter dans le scenario potentiel de ces 446 éoliennes demandées:
 - La DREAL Centre-Val de Loire indique dans sa cartographie officielle de 2023 que seulement 18,5 % du territoire régional relève des deux catégories de zones favorables à l'éolien, sous réserve de prise en compte des enjeux. Plus de 71 % présente des enjeux rédhibitoires

Le chiffre qui interpelle

INDRE (36) — PRESSION ÉOLIENNE POTENTIELLE

446 éoliennes

demandées ou envisagées, en cours ou refusées

1 éolienne / 15,2 km²

En moyenne sur l'ensemble des 6 791 km² du département

Mais quid du facteur rédhibitoire ?

LE TERRITOIRE

L'Indre : Le chiffre qui interpelle

INDRE (36) — PRESSION ÉOLIENNE POTENTIELLE

446 éoliennes

demandées ou envisagées,

1 éolienne / 15,2 km²

En moyenne sur l'ensemble des 6 791 km² du département

La question que l'État doit examiner:

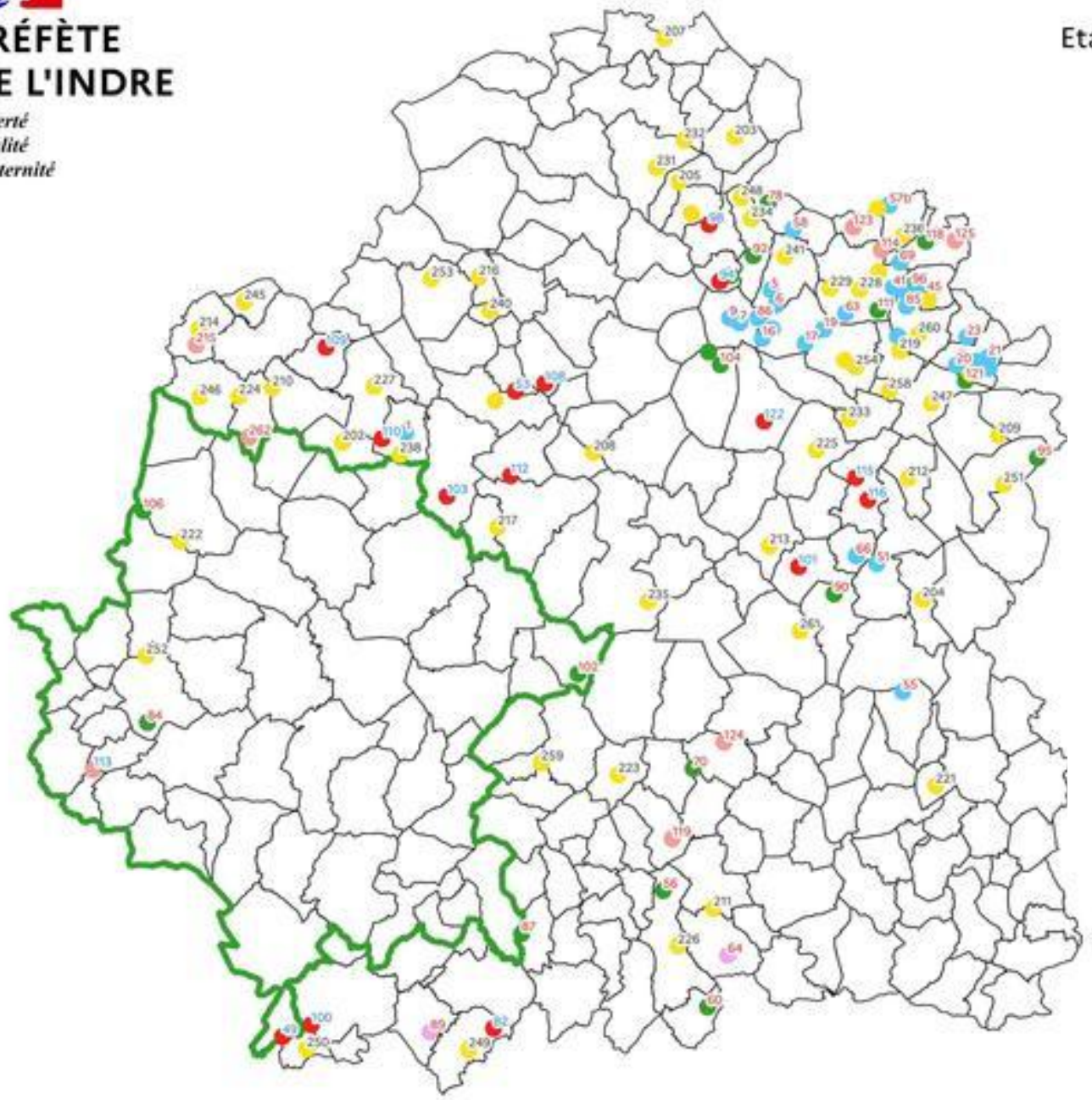
À partir de quel seuil l'accumulation des projets éoliens devient-elle incompatible avec la vie sur le territoire ?

Cette question est d'autant plus pertinente que l'État publie des cartes actualisées des projets éoliens dans l'Indre, au 15 septembre 2026 et évidemment ne prend pas en compte les demains !

PRÉFÈTE
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Etat des projets éoliens dans l'Indre au 15 septembre 2026



Lire la carte sans se tromper

La carte est une photographie administrative au 18 septembre 2026, pas une prédiction.

- Autorisé
- En cours d'instruction
- Refusé
- Rejeté
- En émergence
- En service
- Réinstruction

Ce que la carte permet de voir

- Une implantation qui varie selon les secteurs.
- Des projets à des stades très différents.
- Des dossiers refusés qui ne sont pas des projets à venir.

Pour parler de « poids » avec rigueur, il faut distinguer le stock existant, les autorisations encore non réalisées et les dossiers en cours — sans additionner les refus.

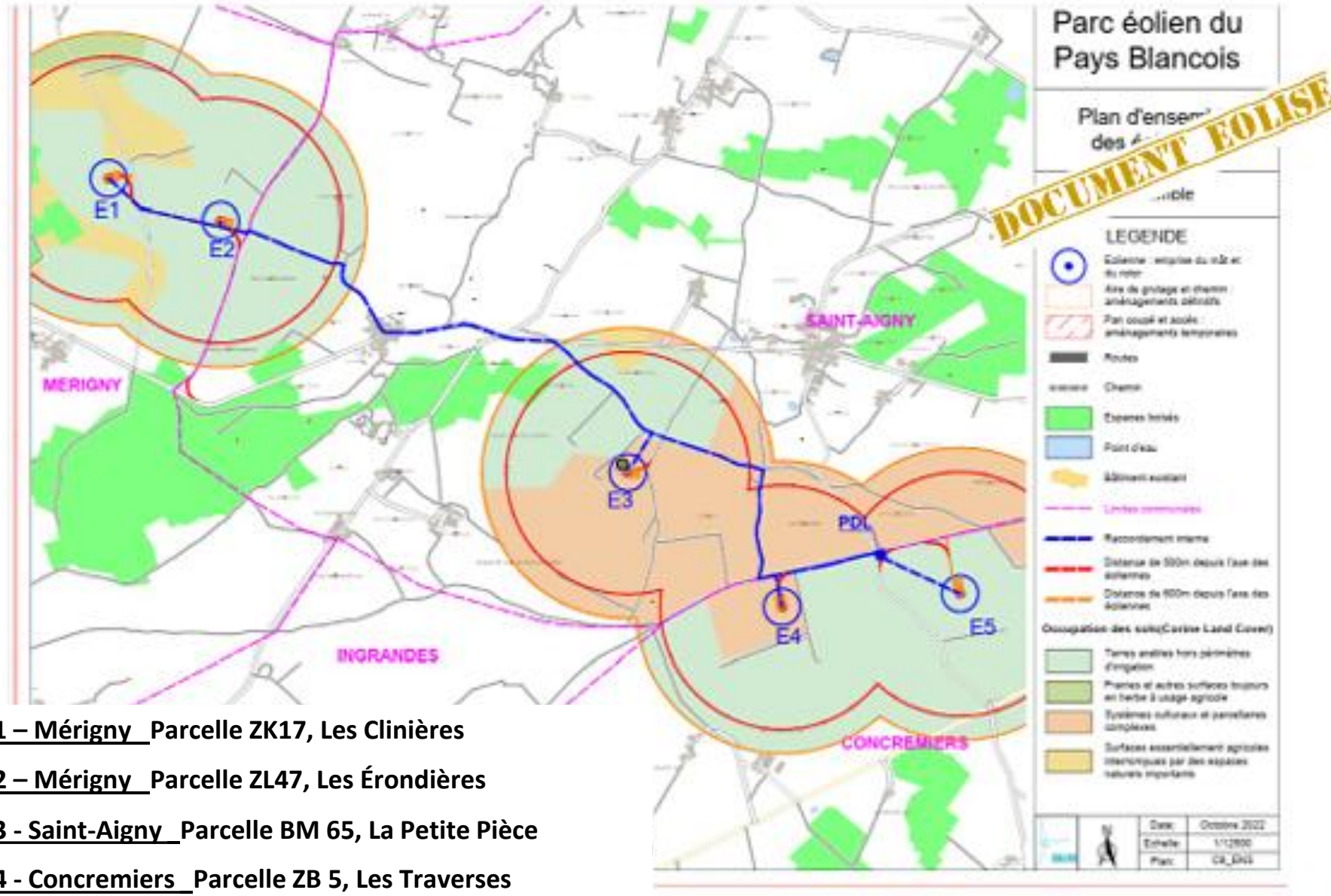
Source : documents de la préfecture de l'Indre — situation au 18 septembre 2026 | Synthèse de lecture, non-inventaire exhaustif

XX : N° tableau de bord
Emergent

Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN / BDCARTO
Date : 17/09/2026
SITE_INDUSTRIEL_PRODUCTION\N_SITE_EOLIEN
q_eoliens_projet_postgres_vf

LE PROJET: les 5 implantations

Zones d'implantation des 5 éoliennes



- **E1 – Mérigny** Parcelle ZK17, Les Clinières
- **E2 – Mérigny** Parcelle ZL47, Les Érondières
- **E3 - Saint-Aigny** Parcelle BM 65, La Petite Pièce
- **E4 - Concremiers** Parcelle ZB 5, Les Traverses
- **E5 -Concremiers** Parcelle ZC 19, Les Sainquins

LE PROJET EN QUELQUES DATES

- **La société Eolise souhaite implanter 5 éoliennes de 200 mètres de 6 MW et 2 PDL** sur les communes de **Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers**, avec impacts visuels et paysagers importants sur **Ingrandes** et alentours **au cœur du Pays Blancois** au sein du **Parc naturel régional de la Brenne**, reconnu pour la qualité de ses paysages, de son patrimoine historique et de ses milieux naturels. **Premières démarches en 2019**
- Première demande d'autorisation environnementale, **en 2023**, rejetée par le préfet de l'Indre le **30 mai 2024** , qui liste les insuffisances du dossier. Eolise fait **appel le 24 juillet 2024**.
- À la suite de l'appel d'Eolise , le préfet rédige en **mars 2025** un mémoire en Défense à destination de la CAA de Bordeaux
- **Août 2025 :** La societe Pays Blancois Parc Eolien dépose **un second dossier RNT en parallèle de l'Appel !**
- **Avril 2026** : **mémoire en réplique** le **3 avril** d'Eolise (Pays Blancois Parc Eolien), suivi du **mémoire en défense complémentaire** du préfet le **9 avril**, suivi immédiatement par un **désistement d'Eolise de son appel**.
- **21 juillet 2026** – la nouvelle préfète annonce la tenue d'une **enquête publique ouverte du 1er septembre au 30 novembre 2026**. sur le second projet né des cendres du précédent 'désisté

Impacts sur le territoire ?

Quatre dimensions simples pour parler des impacts.

CHOIX COLLECTIFS

Les questions sur ce projet ne se limitent pas à la simple production électrique et nos communes et leurs habitants réagissent pour protéger notre territoire.

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Visibilités et covisibilités : une prégnance importante des éoliennes

».

PAYSAGES

Des machines de grande hauteur, visibles à distance ; l'effet dépend du relief, des vues et de la proximité des habitations à l'échelle cumulée .

BIODIVERSITÉ

Le développement de l'éolien industriel à l'intérieur du périmètre officiel du Parc naturel régional de la Brenne est strictement incompatible avec sa nouvelle charte. Les effets du projet sur oiseaux, chauves-souris, milieux naturels et paysages patrimoniaux seront dévastateurs

CHOIX COLLECTIFS

Une opposition clairement affirmée

- **Les conseils municipaux de nos communes se sont tous et à plusieurs reprises prononcés contre**
- **18 collectivités** de l'Indre et de la Vienne(15 mairies ,3 CDC) ont été invitées à se prononcer par la préfète de l'Indre.
- **16** ont répondu **13 ont marqué leur opposition**, 3 se sont abstenues
- Le président du PNR en référence à la charte s'est prononcé **contre**

- les populations soutenues par les associations locales sont mobilisées contre le projet
- A ce jour environ **700 Pétitions**
- **278 Contributions sur le site dématérialisé** dont 7 favorables (14-22-49-127-131-132-252)
- La plupart considère que ce projet porterait une atteinte grave aux habitants, aux paysages, au patrimoine historique et à l'identité d'un territoire dont la préservation est la mission première du Parc naturel régional de la Brenne.

PAYSAGES

Des machines de grande hauteur, visibles à distance ; l'effet dépend du relief, des vues et de la proximité des habitations.

- **Un choix d'implantation sévèrement remis en cause par l'autorité environnementale**
 - Dans son avis du **4 septembre 2026**, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (**MRAe**) relève qu'aucune zone d'implantation alternative n'a pas réellement été envisagée et estime que le dossier **ne respecte pas, sur ce point, les exigences de l'article R. 122-5 II 7° du Code de l'environnement.**
- **Des nuisances et impacts visuels et paysagers majeurs, avec de lourdes conséquences pour les habitants**
 - L'installation de cinq éoliennes de 200 mètres de hauteur transformerait profondément les perspectives paysagères du Pays Blancois.
 - S'ajouteraient aussi les nuisances du terrassement, du bétonnage, de la circulation de convois exceptionnels , de la modification des sols , la présence continuelle de lumières rouges clignotantes qui altèrent l'obscurité naturelle, le bruit aérodynamique des pales, la modulation sonore, les infrasons…
- Les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers et Ingrandes **subiraient des impacts visuels particulièrement importants**, notamment depuis les panoramas de la vallée de l'Anglin.

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Visibilités et covisibilités, une prégnance importante des éoliennes

Montrer les vues depuis villages, habitations et sites patrimoniaux ; apprécier les effets cumulés.

Les impacts paysagers concernent plusieurs monuments historiques majeurs :

- Le château de Forges, à Concremiers, forteresse médiévale classée MH, particulièrement exposée aux covisibilités avec le projet ;
- la chapelle de Plaincourault, classée MH ;
- le prieuré de Puychevrier, classé MH ;
- le château d'Ingrandes et la maison de la Croix-Blanche, inscrits au titre des monuments historiques.
- Eglise Saint Aignan de Saint Aigny Inscrite au titre des monuments historiques

Sans oublier les covisibilités identifiées avec l'**abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO**.

Patrimoine de la vallée de l'Anglin

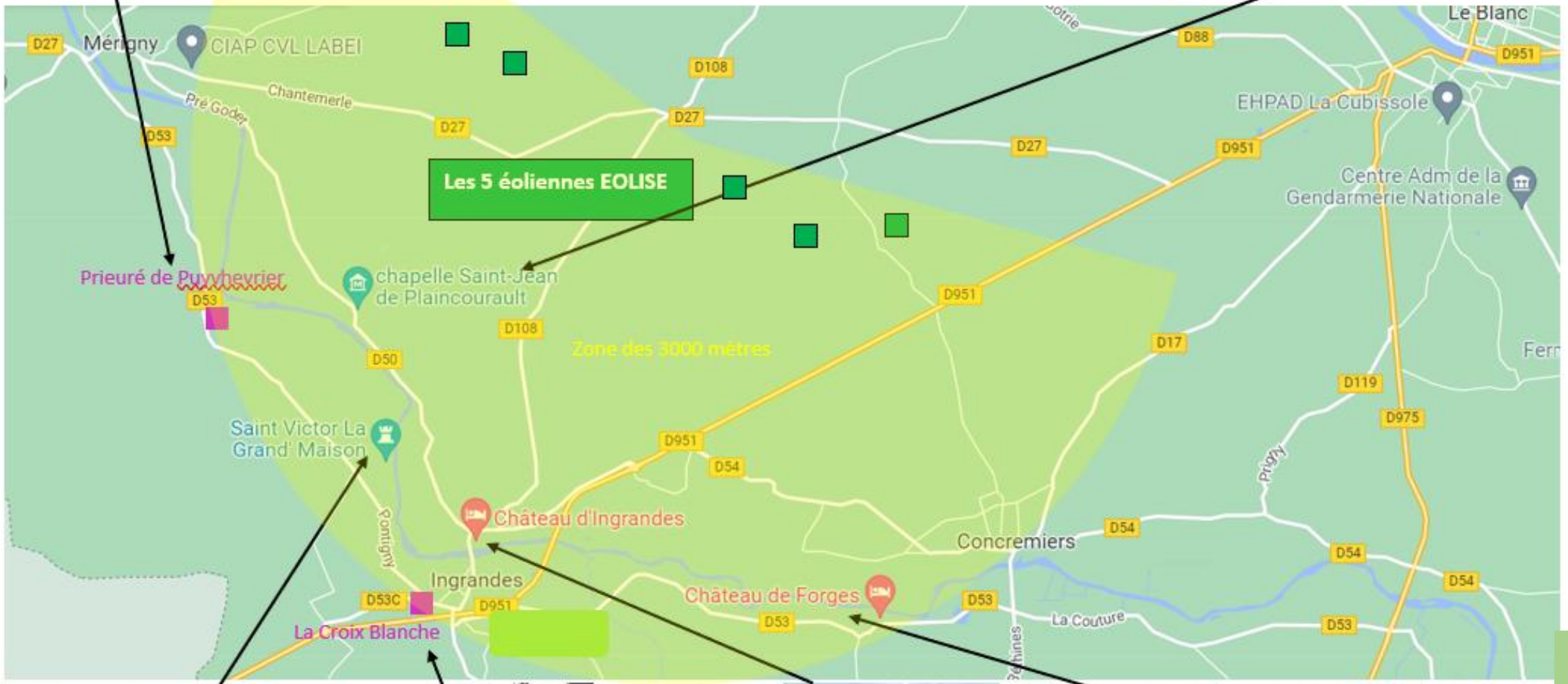
aux abords du projet EOLISE













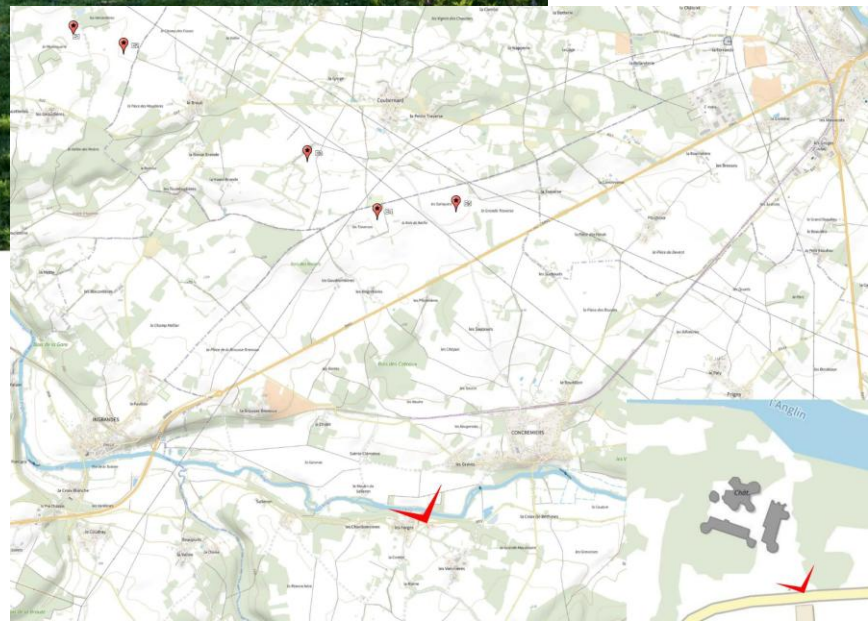






Hugues





Dynamique depuis la route de Forges



Rendu dynamique sur Forges



Dynamique depuis la terrasse de Forges



Dynamique sur Puychevrier

BIODIVERSITÉ

Les effets sur oiseaux, chauves-souris, milieux naturels et paysages patrimoniaux s'évaluent projet par projet et à l'échelle cumulée.

- **Un projet en contradiction avec les orientations paysagères du Parc naturel régional de la Brenne**
 - Les quatre communes concernées appartiennent au **Parc naturel régional de la Brenne**, dont le classement a été renouvelé en juin 2026 *cf. sa nouvelle charte*
 - Les élus du Parc ont exprimé une position défavorable au **développement de l'éolien industriel**, considéré comme **incompatible avec la préservation des paysages identitaires de la Brenne**.
- **Des risques persistants pour la biodiversité**
 - Les enjeux concernant l'Élanion blanc et la Cigogne noire figuraient parmi les motifs du rejet préfectoral de mai 2024.
 - Le nouveau dossier soulève également des interrogations concernant les chiroptères sur l'efficacité et la mesurabilité des dispositifs destinés à réduire les risques de collision.
 - Les garanties vérifiables quant à la protection des espèces présentes sont indispensables et la nécessité de demander une dérogation de destruction d'espèces protégées qui a été écartée par le pétitionnaire contrairement à la demande du préfet dans son mémoire à la CAA de Bordeaux.









Merci d'être là

Merci de soutenir notre pétition en ligne

www.onparticipe.fr/p/KVtNsxUS

Merci de vous inscrire sur notre pétition écrite

Merci pour vos contributions à l'enquête publique avant le 20 novembre

www.registre-dematerialise.fr/7512

Déposez vos contributions: https://www.registre-dematerialise.fr/7512/contributions

